



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le cinquième jour du mois d'août 2014 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Louis Laurier, Jean-François Perrier, Gabriel Dagenais, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Mme la conseillère Émilie Martel est absente, (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2014.
- 3) Ratification des déboursés.

**AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Octroi du contrat pour panneau nom du Parc Ghyslaine et Frédéric Back.
- 5) Autorisation de signature servitude avec le Centre Jeunesse des Laurentides.
- 6) Autorisation de signature servitude entre la Résidence Vallée de la Rouge et José Boyer/véronique Ouellette.

**AFFAIRES NOUVELLES :**

- 7) Correspondance.
  - Rapport de la Sûreté du Québec juin 2014.
  - Bilan service incendie juillet 2014.
  - Approbation du règlement d'emprunt 291-14.
- 8) Sablage et teinture des tables au parc (2 couches, 425\$ chacune).
- 9) Modification règlement d'emprunt 216-04 pour l'achat d'un camion incendie.
- 10) Adjudication emprunt par billets au montant de 151 500\$.
- 11) Offre de services recherche de titre de terrains.
- 12) Offres pour projet de puits artésiens à l'écocentre.
- 13) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme, demande pour des rencontres plus fréquentes.
- 14) Demande de dérogation mineure pour le 105, chemin Claudette.
- 15) Demande de dérogation mineure pour le 115, rue Bellevue.
- 16) Demande de dérogation mineure pour le 222, rue Principale.
- 17) Appel d'offres sur invitation réserve de sable hiver 2014-2015.
- 18) Remboursement à la Municipalité d'Amherst d'une partie des frais d'inscription à la COMBEQ et des frais d'inscription à la formation « Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien » (28 octobre 2014 à Val-David), de M. Frédéric Marcil.
- 19) Je pARTicipe
- 20) Varia : a) Remerciement jardin des coccinelles.
  - b) Remplacement des grillages à la prise d'eau du Lac-à-la-Loutre.
  - c) Lumières de la patinoire du Centre Jeunesse des Laurentides.
- 21) Période de questions.
- 22) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 175-14**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au point varia, des points a), b) etc).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 176-14**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2014**

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la secrétaire soit exempté de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2014, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 2 juillet 2014 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 149-14 à 174-14 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 177-14**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6152 à 6205 inclusivement pour un montant de 416 014.70\$ et des comptes à payer au 05/08/2014 au montant de 25 552.46\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2438 à 2476 inclusivement pour un montant de 16 582.51\$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 178-14**  
**OCTROI DU CONTRAT POUR LE PANNEAU D'IDENTIFICATION DU PARC**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le contrat pour la confection du nouveau panneau d'identification du Parc Ghislaine-et-Frédéric-Back, soit accordé à Momentum arts et technologie, pour une enseigne en Extira 1 ¼ x 30½ x 29½ - lettrage gravé au coût de 1 125.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 179-14**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE AVEC LE CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE le Centre Jeunesse des Laurentides entend accorder à la Municipalité d'Huberdeau une servitude de drainage, en faveur de la rue du Vert-Pré;

ATTENDU QUE Me Léliane Villeneuve, notaire a été mandatée afin de préparer l'acte de servitude;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Mme Évelyne Charbonneau, mairesse et Mme Guylaine Maurice, directrice générale sont autorisées à signer ledit acte, lequel stipule ce qui suit :

- Être le cessionnaire d'une servitude de drainage à être accordée par le Centre Jeunesse des Laurentides, affectant une partie du lot numéro 20A, rang 3, Canton d'Arundel ayant une superficie de 305.3 m<sup>2</sup> (montrée au plan numéro 21435 attaché au certificat de localisation portant le numéro 18857 des minutes de Christian Murray, a.-g.), le tout en faveur de la rue du Vert-Pré (lot 20A-27, rang 3, Canton d'Arundel).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 180-14**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE ENTRE LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE INC. ET LA MUNICIPALITÉ D'HUBEREAU AFIN DE DÉSERVIR EN EAU LE 100 RUE DE LA CROIX**

ATTENDU QUE la Résidence Vallée de la Rouge entend accorder à la Municipalité d'Huberdeau une servitude d'aqueduc, afin de desservir en eau la propriété de M. José Boyer et Mme Véronique Ouellette située au 100, rue de la Croix;

ATTENDU QUE ce tuyau d'aqueduc ne sert que pour desservir le 100, rue de la Croix, que la Résidence Vallée de la Rouge consent à donner cette servitude qu'à la municipalité afin de s'assurer que les travaux soient faits à sa satisfaction;

ATTENDU QUE l'intervention de M. José Boyer et Mme Véronique Ouellette sont nécessaires à la signature de cette servitude étant donné qu'ils devront assumer la totalité des frais advenant une réparation, un entretien ou un remplacement du tuyau;

ATTENDU QUE Me Léliane Villeneuve, notaire a été mandatée afin de préparer l'acte de servitude;

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale et Mme Évelyne Charbonneau sont autorisés à signer ledit acte, lequel stipule ce qui suit :

- Être le cessionnaire d'une servitude d'aqueduc à être accordée par la Résidence Vallée de la Rouge, affectant une partie du lot numéro 20A-28, rang 3, Canton Arundel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 181-14**  
**RÉPARATION, SABLAGE ET TEINTURE DES TABLES À PIQUE-NIQUE**

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que l'offre de services reçue de M. Charles Provost, pour la réparation, le sablage et la teinture des tables à pique-nique situées au Parc-des-Rapides, au coût de 425.00\$ chacune soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 182-14**  
**MODIFICATION RÈGLEMENT EMPRUNT 216-04**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité d'Huberdeau souhaite emprunter par billet un montant de 151 500\$ :

<b>Règlement d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
216-04	151 500

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 151 500\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 216-04 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe;

Que les billets soient datés du 12 août 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	13 100\$
2016	13 500\$
2017	14 000\$
2018	14 300\$
2019	14 900\$ (à payer en 2019)
2019	81700 (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Huberdeau émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 août 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 216-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 183-14****ADJUDICATION EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 151 500\$**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 12 août 2014 au montant de 151 500\$ effectué en vertu du règlement numéro 216-04. Ce billet est émis au prix de 98,23100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

13 100\$	1,70000%	12 août 2015
13 500\$	1,95000%	12 août 2016
14 000\$	2,10000%	12 août 2017
14 300\$	2,25000%	12 août 2018
96 600\$	2,50000%	12 août 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**OFFRE DE SERVICES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS DE LA RIVIÈRE SUR LE RUE DU FER-À-CHEVAL**

Sujet reporté à la prochaine séance du conseil.

**RÉSOLUTION 184-14****OFFRE DE SERVICES ARPENTEUR RECHERCHE DE TITRES**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que l'offre de service reçue de M. Christian Murray, arpenteur-géomètre, pour effectuer le travail de recherche de titre pour 2 terrains situés en abord de la Rivière Rouge, ainsi que l'île située à proximité du Camping Brosseau, au coût de 975.00\$ plus taxes et des déboursés de 50.00\$, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 185-14****OFFRES DE SERVICES CREUSAGE D'UN PUIS ARTÉSIEN À L'ÉCOCENTRE**

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi du contrat de forage d'un puits artésien à l'écocentre à la compagnie Puits Artésien Fréchette & Ass. Inc., tel que la soumission établie en date du 13 mai 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 186-14**  
**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**DU 10 JUILLET 2014 ET DES RECOMMANDATIONS**

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 10 juillet 2014 et qu'il a pris connaissance de la recommandation du comité consistant en l'augmentation de la fréquence des rencontres à une fois par 2 mois.

Que le conseil consent à une augmentation des rencontres, cependant étant donné que ces rencontres n'ont pas été prévues au budget aucune rémunération ne sera accordée aux membres, sauf lorsqu'il y aura une demande de dérogation mineure à traiter. Étant donné que ces rencontres ont lieu en dehors des heures de travail de l'officier municipal en bâtiment et en environnement celui-ci ne devra participer qu'au rencontre ayant une demande de dérogation à analyser ou nécessitant sa participation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 187-14**  
**DÉROGATION MINEURE 105, CHEMIN CLAUDETTE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 105, chemin Claudette et consistant en une augmentation de 60% à 72% de la largeur de la façade du garage intégré par rapport au bâtiment résidentiel et une augmentation de 60% à 68% de la superficie totale du garage intégré par rapport au bâtiment résidentiel.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée, étant donné que les superficies excédentaires sont désirées afin d'offrir un espace de circulation convenable au déplacement d'une personne ayant une déficience physique.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération :  
Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande de dérogation soit acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 188-14**  
**DÉROGATION MINEURE 115, RUE BELLEVUE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 115, rue Bellevue et consistant en la réduction de la marge de recul avant de 6 mètres à 5.99 mètres et 5.94 mètres pour ce qui est du bâtiment principal, tel que démontré sur le certificat de localisation minute # 3789, plan 2940 datant du 4 février 2005 et préparé par M. Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre. Lors de la construction en 1956, la marge à respecter était de 6 mètres en ce qui concerne la marge avant.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée, la construction ayant été faite de bonne foi.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération :

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la demande de dérogation soit acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 189-14**  
**DÉROGATION MINEURE 222, RUE PRINCIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 222, rue Principale et consistant en la réduction des marges de recul latérales pour les 3 bâtiments complémentaires, soit : garage A de 1 mètre à 0,23 mètre, garage B de 1 mètre à 0,94 mètre et la remise de 1 mètre à 0,36 mètre, ainsi que pour le bâtiment principal de la réduction de la marge de recul avant de 6 mètres à 0,35 mètre, de la réduction de la marge de recul latérale de 3 mètres à 0,23 mètre, de la réduction de l'espace libre entre le bâtiment complémentaire garage A et le bâtiment principal de 3 mètres à 1,42 mètres et également l'augmentation de la superficie au sol totale de l'ensemble des bâtiments complémentaires à 79,79 mètres carrés (la réglementation actuelle est de 60 mètres carrés maximum), tel que démontré sur le certificat de localisation minute # 6446, plan 49-796-A, datant du 24 octobre 2011 et préparé par M. Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée, étant donné que lors de la construction il n'y avait aucune réglementation à cet effet.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération :

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande de dérogation soit acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 190-14**  
**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSERVE DE SABLE HIVER 2014-2015**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Qu'un appel d'offres sur invitation soit fait pour la fourniture de 2 400 tonnes de sable tamisé et transporté à notre site (110, chemin de la Rouge), un prix devra être soumis pour :

- 2 400 tonnes de sable tamisé et transporté à notre site.
- 2 400 tonnes de sable tamisé avec un mélange de 3% (72 tonnes) de sel à glace et transporté à notre site.

La livraison devra se faire de façon à ce que la municipalité puisse contrôler que les quantités ont bien été livrées, durant les heures d'ouverture de l'écocentre, soit le samedi entre 8h et midi ou après entente avec le surintendant aux travaux publics (un bon de livraison devra être fourni et signé par un employé municipal pour chaque voyage livré).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 191-14**

**REMBOURSEMENT MUNICIPALITÉ AMHERST INSCRIPTION COMBEQ ET  
FRAIS D'INSCRIPTION FORMATION**

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise le remboursement à la Municipalité d'Amherst, de 50% des frais d'inscription de M. Frédéric Marcil à la COMBEQ ainsi que des frais d'inscription à la formation « Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien » devant se tenir le 28 octobre prochain à Val-David.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 192-14**

**REPLACEMENT DES GRILLAGES À LA PRISE D'EAU DU LAC-À-LA-LOUTRE**

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi d'un mandat pour le remplacement des grillages à la prise d'eau du Lac-à-la-Loutre pour un coût approximatif de 480.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 193-14**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Karine Maurice-Trudel,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.